

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 14 mai 2024, 19 h**

1. ORDRE DU JOUR
 - 1.1. Approbation de l'ordre du jour

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 2.1. Approbation du procès-verbal des dernières séances
 - 2.2. Autorisation de signature - Regroupement d'achats en commun de produits d'assurance pour les cyberrisques 2024-2029
 - 2.3. Acquisition d'une partie du lot 2 714 393 du cadastre du Québec - Aménagement d'une piste cyclable sur la route Édouard-VII, entre la rue de la Moisson et la rue Bernard
 - 2.4. Mandat de représentation – Construction Deric inc. c. Ville de Saint-Philippe
 - 2.5. Adoption - Règlement numéro 1008-17 RIP modifiant le règlement 1008-00 RIP concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique, afin d'implanter, selon un nouvel horaire, le stationnement en alternance sur les rues de six (6) mètres et moins de largeur (phase 1 et 2), d'ajouter de la signalisation sur la route Édouard-VII, à l'intersection de la rue Deneault et d'interdire l'immobilisation et le stationnement d'un véhicule routier sur une voie cyclable
 - 2.6. Autorisation de dépenses - Formations webinaire de l'UMQ - Nancy Pouliot
 - 2.7. Appui de candidature - Conseil d'administration d'Espace MUNI

3. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL
 - 3.1. Dépôt de la liste des employés embauchés par le directeur général
 - 3.2. Politique de conditions de travail des cadres - Modification de l'échelle salariale 2024
 - 3.3. Autorisation de signature - Lettre d'entente numéro 2024-12 - Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345
 - 3.4. Nomination au poste de coordonnateur sport, loisirs et événements - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
 - 3.5. Nomination au poste de chargée d'administration - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
 - 3.6. Embauche d'un coordonnateur culture et vie communautaire - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
 - 3.7. Embauche d'un préposé à l'horticulture permanent saisonnier - Service des travaux publics
 - 3.8. Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de Benoît Lamoureux à titre de directeur du Génie - Service de l'eau et des projets

3.9. Approbation - Politique de reconnaissance et des occasions spéciales

4. FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

4.1. Dépôt de la liste des comptes à payer - Période du 1^{er} au 30 avril 2024

4.2. Rapport du maire concernant le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2023

4.3. Dépôt - Rapport financier de la directrice des finances et des technologies de l'information et rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023

4.4. Affectation d'une somme au surplus accumulé affecté Élections

4.5. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 25 117 000 \$ - Règlements d'emprunt numéros 397, 444, 450 et 453

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1. Soutien financier - Service d'Entraide de Saint-Philippe

5.2. Autorisation de signature - Addendum à la lettre d'entente relative au programme Biblio-Jeux 2024-2026 - Tarif révisé pour l'année 2024

5.3. Autorisation de dépenses - La maison d'hébergement L'Égide 2e étape - Souper bénéfice du 19 octobre 2024

5.4. Reconnaissance d'un organisme - Ligue de balle molle féminine Les batteuses de St-Phil - Politique de reconnaissance et de soutien des organismes

5.5. Reconnaissance d'un organisme - Olympiques spéciaux Roussillon - Politique de reconnaissance et de soutien des organismes

6. EAU ET PROJETS

6.1. Desserte en gestion des eaux usées - Réponse à la résolution 031-02-2023 de la Municipalité de Saint-Mathieu du 14 février 2023

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1. Octroi de contrat - Fourniture et livraison d'une camionnette au bénéfice du Service des travaux publics - Demande de prix TP-2024-18

8. SÉCURITÉ INCENDIE

8.1. Modification de la résolution numéro 24-04-117 - Octroi de contrat - Fourniture et livraison d'un camion autopompe neuf et ses accessoires - Appel d'offres public SSI-2024-05

9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

9.1. Dérogation mineure - DM-2024-005 - 5, rue Rouillier (lot 5 918 048 du cadastre du Québec) - Hauteur et marge dérogatoires pour un garage isolé

- 9.2. Dérogation mineure DM-2024-012 - 10, rue des Catalpas (lot 3 445 242 du cadastre du Québec) - Marge latérale et marges latérales totales dérogatoires
- 9.3. Dérogation mineure DM-2024-015 - 15, rue Georges-Henri (lot 2 712 769 du cadastre du Québec) – Profondeur dérogatoire du lot projeté 6 617 526 du cadastre du Québec
- 9.4. Dérogation mineure DM-2024-016 - 17, rue Georges-Henri (lot 2 712 778 du cadastre du Québec) – Profondeur dérogatoire du lot projeté 6 617 525 du cadastre du Québec
- 9.5. Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) - PIIA-2024-002 - 1500, chemin de Service - (lot projeté 6 617 563 du cadastre du Québec) - Zone I-04
- 9.6. Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) PIIA-2024-017 - 32, rue Dupuis (lot 2 713 773 du cadastre du Québec) Zone H-10
- 9.7. Adoption - Second projet de règlement numéro 501-22 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin de modifier les dispositions relatives:
 - 1) à la superficie de plancher maximale autorisée pour un bâtiment ayant une mixité d'usage principaux de catégories différentes ;
 - 2) à l'aménagement d'une voie publique en bordure d'un cours d'eau ;
 - 3) à la pose de maçonnerie et de crépi de fondation sur un bâtiment principal ;
 - 4) à l'installation de remises à jardin sur un projet intégré ;
 - 5) à une construction en saillie de bâtiment installée à la limite mitoyenne de deux constructions jumelées ou contiguës ;
 - 6) aux marquises d'entrée et porche ;
 - 7) aux usages pour lesquels sont autorisées les terrasses saisonnières ;
 - 8) à la plantation d'arbres en façade pour des habitations jumelées ou contiguës ;
 - 9) à la largeur maximale autorisée pour une allée de stationnement et aux trottoirs les longeant ;
 - 10) au nombre de cases de stationnement minimalement requises pour un usage de la catégorie « Biens, services et bureaux »;
 - 11) au nombre d'accès véhiculaire maximal autorisé ;
 - 12) au stationnement et au remisage d'équipements récréatifs ;
 - 13) aux normes d'ancrage pour les enseignes sur socle
- 9.8. Adoption - Règlement numéro 501-23 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin :
 - 1) d'agrandir la zone P-08 à même une partie de la zone H-36;
 - 2) d'agrandir la zone H-32 à même une partie des zones P-34 et H-36;
 - 3) d'agrandir la zone H-33 à même une partie des zones H-32 et P-39;
 - 4) d'agrandir la zone P-34 à même une partie des zones H-33 et H-36;
 - 5) d'agrandir la zone H-36 à même une partie de la zone H-32;
 - 6) d'agrandir la zone H-38 à même une partie des zones P-08, H-32, H-36 et P-39 ainsi que la totalité des zones P-37 et P-41;
 - 7) d'abroger les zones P-37, P-39 et P-41 ainsi que les grilles des usages et normes s'y rapportant;
 - 8) pour la zone H-32 :
 - i. de ne plus autoriser les habitations unifamiliales en structure contiguë ;
 - ii. de modifier les marges minimales et la largeur minimale applicables à un bâtiment principal ;
 - iii. de modifier les dimensions minimales des parcelles ;
 - iv. de modifier les notes particulières applicables ;
 - 9) pour la zone H-33 :
 - i. de ne plus autoriser les habitations unifamiliales en structure jumelée ;
 - ii. de plus autoriser les habitations unifamiliales en structure isolée ;
 - iii. d'autoriser les habitations multifamiliales de 8 à 12 logements ;
 - iv. de modifier les marges minimales et la largeur minimale applicables à un bâtiment principal ;
 - v. d'autoriser les bâtiments de trois étages;

- vi. de modifier les dimensions minimales des parcelles ;
 - vii. de modifier les notes particulières applicables ;
- 10) d'abroger l'annexe F intitulée « Tracé des axes de transports actifs et motorisés – plan d'aménagement d'ensemble », tel que modifié

- 9.9. Approbation de la planification des besoins d'espace 2025-2035 du Centre de services scolaires des Grandes-Seigneuries pour la Ville de Saint-Philippe
- 9.10. Mandat visant à identifier des parties de terrains à acquérir auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable - Lot 3 446 832 et partie du lot 1 916 226 du cadastre du Québec
- 9.11. Cession d'une servitude contre une partie du lot 2 711 795 du cadastre du Québec - Branchement des installations sanitaires de la résidence sises au 14, rang Saint-André
- 9.12. Autorisation de signature - Demande d'aide financière dans le cadre du programme « Fonds de Développement des Communautés 2024 - MRC de Roussillon »

10. Divers

- 10.1. Varia
- 10.2. Informations de monsieur le maire
- 10.3. Période de questions
- 10.4. LEVÉE DE LA SÉANCE
 - 10.4.1. Levée de la séance